

# RÈGLEMENT DU CONCOURS



## « Fou d'amour pour l'achat local »

Du 17 janvier 2022, 10h, au 9 février 2022, midi.

Organisé par Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV)

### 1. MODALITÉ DE PARTICIPATION

- 1.1. AUCUN ACHAT REQUIS. Pour participer au Concours « **Fou d'amour pour l'achat local** », le participant doit se rendre sur la page Facebook Achat local Vaudreuil-Soulanges, entre le 17 janvier 2022 et le 7 février 2022.
- 1.2. Le participant devra aimer et commenter la publication du jour et exécuter l'interaction demandée (*Exemple : Aimez cette publication et nommez votre commerce local coup de cœur*). En participant au Concours, vous reconnaissez avoir lu le règlement officiel et acceptez de vous y conformer.
- 1.3. Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV), qui propulse le mouvement Achat local Vaudreuil-Soulanges, n'est pas responsable d'aucun problème pouvant survenir dans la participation au Concours.

### 2. DESCRIPTION DU PRIX

- 2.1. Chaque gagnant se verra remettre un panier de produits locaux d'une valeur de 140\$ chacun. Au total, 7 paniers seront remis (18, 20, 25 et 27 janvier, ainsi que 1<sup>er</sup>, 3 et 8 février). Le prix final est un chèque-cadeau de 150\$ valide au restaurant de Vaudreuil-Soulanges au choix du gagnant. Il y aura donc 8 gagnants différents. Le montant total des prix à gagner est de 1130 \$.
- 2.2. DEV et le restaurant choisi pourront, à leur entière discrétion, exiger une preuve d'identité ou d'âge d'un participant. Le refus de fournir la preuve demandée entraînera automatiquement la disqualification du participant.
- 2.3. Les médias sociaux ou autres plateformes utilisées pour ce Concours, ainsi que leurs sociétés mères, sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents, consultants, bénévoles et employés respectifs se dégagent de toute responsabilité ayant trait aux dommages, dommages compensatoires, directs, indirects, consécutifs ou autres, pouvant être causés par la participation au Concours ou le téléchargement de toute information relative au Concours ou pouvant en découler de quelque façon que ce soit.
- 2.4. Vous acceptez que dans votre utilisation des médias sociaux pour ce Concours de ne pas employer de langage obscène, diffamatoire ou injurieux, qui porte atteinte à la marque de commerce ou à la dénomination commerciale d'un tiers, ou qui viole tout autre droit de propriété intellectuelle ou de droit à la vie privée.

### 3. DISTRIBUTION DES PRIX

- 3.1 Les noms des gagnants seront déterminés au hasard parmi tous les participants éligibles au Concours à la date limite du Concours. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations éligibles reçues à la date limite du Concours. Les gagnants seront dévoilés par le biais d'un commentaire sous la publication de la journée de la page Facebook Achat local Vaudreuil-Soulanges.
- 3.2 Il y aura 8 tirages durant la durée du concours. Par conséquent, il y aura un total de 8 gagnants différents. Chaque participant peut participer au Concours une fois par jour mais un gagnant ne peut remporter plus d'un prix.
- 3.3 Les tirages auront lieu 26 heures après la publication, les mardis et jeudis, à 13 h. La publication du tirage est mise en ligne les lundis et mercredi à 10h, et les participants peuvent participer jusqu'au lendemain midi. Le gagnant du grand prix sera dévoilé le 9 février.
- 3.4 Les gagnants doivent venir chercher leur prix aux bureaux de Développement Vaudreuil-Soulanges au 280 Boulevard Harwood, 3<sup>e</sup> étage, Vaudreuil-Dorion.

### 4. RÈGLES GÉNÉRALES

- 4.1. Ce Concours est ouvert à toute personne de 18 ans et plus qui réside au Québec, à l'exception des employés, représentants et mandataires de DEV, leurs sociétés affiliées respectives, leurs partenaires ainsi que les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et mandataires sont domiciliés.
- 4.2. Le présent Concours est soumis à toutes les lois applicables. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un Concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 4.3. Le présent Concours est tenu et organisé uniquement par DEV et au bénéfice de DEV afin de soutenir les commerçants de la région de Vaudreuil-Soulanges.
- 4.4. **L'utilisation du chèque-cadeau au restaurant du choix du gagnant dépend des règles et restrictions en vigueur.**
- 4.5. Nous ne sommes pas affiliés avec Facebook. Ce concours n'est pas géré, commandité ou approuvé par Facebook.

Si vous avez des exigences en matière d'accessibilité ou des besoins spéciaux, veuillez le mentionner au restaurant au moment de la réservation.